

AESH EN LUTTE !

Nous sommes Accompagnant-es d'Élèves en Situation de Handicap en PEC CUI, CDD et CDI.

Nous travaillons dans les écoles, les collèges, les lycées, nous accompagnons les élèves en situation de handicap dans leur parcours scolaire. Nous sommes le maillon fondamental à l'inclusion scolaire de ces élèves.

Pourtant, nous ne sommes pas reconnu-es : nous sommes payé-es des salaires de misère (par exemple 843 euros pour 28h hebdomadaire; la grande majorité d'entre-nous est à temps partiel imposé et vit sous le seuil de pauvreté), nous n'avons pas de statut stable, nous n'avons pas de formation adaptée, nous ne sommes pas inclus-es dans la communauté éducative et pédagogique. Nos collègues en contrat de droit privé (PEC CUI) se voient menacé-es de ne pas être renouvelé-es.

Avec les projets de pôle de regroupement des AESH (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) et le multi-employeur, le gouvernement prévoit de renforcer notre précarité : nous devrions accompagner de plus en plus d'élèves pour de moins en moins d'heures, nous travaillerions à la fois pour l'éducation nationale dans les écoles et établissements, pour les collectivités territoriales sur le temps périscolaire, voire pour les familles à domicile.

Ces projets sont néfastes et ce n'est pas ce dont ont besoin les élèves en situation de handicap, leurs familles et les personnels de l'éducation nationale. À travers ces projets c'est l'école inclusive qui est attaquée. Nous les refusons en bloc.

Nous pensons au contraire qu'un meilleur statut des accompagnant-es permettrait une école plus inclusive.

AU MOIS DE MAI, ORGANISONS-NOUS

**AVRIL
MAI**

FAIRE SIGNER AUX PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES LA MOTION DE SOUTIEN AUX AESH ET CONTRE LES PIAL. Les motions sont à envoyer scannées à precaires.education@riseup.net et seront remises au rectorat le mercredi 15 mai.

**MARDI
7 MAI**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AESH PARISIEN-NES de 18h à 20h, Bourse du travail 3 rue du Château d'eau 75010 M. République, Château d'eau ou Jacques Bonsergent

**MERCREDI
15 MAI**

RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE PARIS ET REMISE DES MOTIONS SIGNÉES à 14h30, 12 boulevard d'Indochine 75019 M. Porte de Pantin / Tram T3b Butte du chapeau rouge

GRÈVE NATIONALE DES AESH

RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE PARIS à 10h, 12 boulevard d'Indochine 75019 M. Porte de Pantin / Tram T3b Butte du chapeau rouge

**JEUDI
23 MAI**

DIFFUSION DE TRACTS DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES l'après midi

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à 17h Bourse du travail 3 rue du Château d'eau 75010 M. République, Château d'eau ou Jacques Bonsergent

PRÉPARATION DE PANCARTES ET DE BANDEROLES le mercredi 22 mai à partir de 14h au local de Sud éducation 30bis rue des Boulets 75011 M. Rue des Boulets ou Nation

CONTACT precaires.education@riseup.net

NOUS REVENDIQUONS

- ▶ La titularisation sans condition de diplôme, de formation ou de nationalité de toutes les AESH actuellement en poste quelque soit le type de contrat (PEC CUI, CDD, CDI), par la création d'un corps de fonctionnaire ;
- ▶ Le changement du nom de notre métier en celui d'Éducateur·trice Scolaire Spécialisé·e, valorisant ainsi nos compétences, et notre rôle pédagogique et éducatif ;
- ▶ À l'entrée dans le métier, une formation d'un an rémunérée à l'ESPE ;
- ▶ Un salaire à 1700€ net pour un temps plein et un avancement à l'ancienneté tenant compte de toutes les années déjà effectuées quelque soit le type de contrat ; l'attribution de la prime REP ;
- ▶ Un temps plein à 28h dont 24h maximum d'accompagnement auprès des élèves, le reste des heures étant dédiées aux réunions, à la concertation, à la préparation et à la formation ;
- ▶ Une formation continue avec une offre adaptée, sur temps de travail et sans obligation, et des temps d'analyses de pratiques professionnelles ;
- ▶ Concernant l'affectation : la suppression des mentions « individuelle » et « mutualisée », pas plus de deux élèves en accompagnement (respect des notifications horaires de la MDPH), pas d'affectation sur plus de deux écoles ou établissements, et pas plus de deux accompagnant·es pour un·e même élève ; pour les AESH CO une affectation sur une seule ULIS ;
- ▶ La création d'un corps de remplaçant·es AESH ;
- ▶ La suppression de toute forme d'évaluation hiérarchique.

AU NIVEAU DE L'ACADÉMIE DE PARIS, NOUS EXIGEONS DÈS MAINTENANT

- ▶ Le passage de toutes les collègues actuellement en contrat PEC-CUI dans un contrat CDD de droit public ;
- ▶ Que l'ensemble de la formation initiale, à l'exception des analyses de situations professionnelles, soit faite avant la prise de poste, de manière regroupée et sur des horaires correspondant aux plages de travail effectif ;
- ▶ Qu'il ne nous soit pas affecté plus de deux élèves ;
- ▶ Que l'on soit consulté pour les procédures d'affectation, que les vœux émis soient respectés, qu'il n'y ait pas de changement imposé d'affectation sans raison valable en cours d'année ;
- ▶ Que dans nos emplois du temps soit prévu du temps de concertation et de préparation hebdomadaire ;
- ▶ Que soit remis à toutes les AESH à chaque début d'année une brochure papier regroupant les informations importantes : références juridiques de nos contrats, droit à la formation, organigramme et contact utiles au rectorat, etc. ;
- ▶ Que nos salaires soient versés à temps, qu'en cas de problème nous soyons averti·es en amont, qu'un dispositif d'urgence soit mis en place, que nos fiches de paye nous parviennent dans les temps.

CONTACT precaires.education@riseup.net